



Obtenir un titre de séjour français

Par **dream**, le **01/12/2010 à 10:35**

Bonjour, je réside en Italie depuis 8 mois je suis titulaire d'une pièce d'identité italienne et d'un titre de séjour en cours de traitement je travaille dans une société italienne pendant 6 mois plus maintenant je me trouve dans une situation difficile en Italie j'ai plus ou moins de logement je trouve pas de travail j'ai une tante qui vit en France elle est prête à me loger et à me fournir de l'aide. Je veux savoir quelles sont les démarches à suivre pour résider en France et avoir un titre de séjour. Merci d'avance.

Par **chris_ldv**, le **01/12/2010 à 15:09**

Bonjour, Vous devez renseigner un dossier à la préfecture du département où se trouve le domicile de votre tante. Cordialement,

Par **dream**, le **01/12/2010 à 15:33**

merci pour votre attention à ma demande. Svp vous pouvez me dire en quoi consiste ce dossier. Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **01/12/2010 à 15:35**

Dans votre situation, sauf si votre tante est la seule famille qu'il vous reste, vous n'avez pas

droit au séjour en France.

Vous avez le droit de venir 3 mois en France, essayez d'en profiter pour décrocher une promesse d'embauche, si possible dans un métier sous tension, dans la région où habite votre tante (sinon, c'est l'employeur qui devra faire la démarche pour prouver qu'il n'a pas pu trouver d'employé en France). Et là, une demande de titre de séjour pour le travail.